



JUGEMENT CONCERNANT MON ENFANT QUI VA ETRE PLACE

Par **MFGPI37**, le **27/09/2013** à **22:18**

Bonjour,

J'ai une amie qui a reçu un jugement ce jour. Suite à une enquête des services sociaux, sa fille de 6 ans va être placée la semaine prochaine, le juge a décidé de me l'enlever.

Il y a qq mois, 2 de mes enfants ont été placés chez un tiers digne de confiance (ma mère et mon beau-père) qui ont fait que descendre mon ami. A partir de ce moment, les services sociaux ont commencé une enquête sociale et une mesure éducative a été mise en place pour sa fille de 6 ans.

Sa fille est scolarisée, elle habite chez ma soeur en attendant qu'elle obtienne un logement (le dossier est en cours) etc...

Aujourd'hui, elle a reçu la décision de justice comme quoi sa fille allait être placée dans une famille d'accueil !!

Mon amie est sur Tours et le juge est à Toulon. Son avocate a demandé à ceux que le dossier soit transféré sur Tours (domiciliation actuelle), le juge de Toulon n'a pas accepté le transfert !!! et a rendu son jugement.

Merci pour votre aide.

Cordialement

Par **Laure3**, le **28/09/2013** à **18:17**

Bonjour,

Et quelle est votre question ?

Par **MFGPI37**, le **28/09/2013** à **19:29**

Comment faire pour annuler le placement !! Car mon amie habite à Tours et c'est Toulon qui a décidé du placement. Comment faire pour qu'elle puisse récupérer sa fille ??

Par **Laure3**, le **29/09/2013** à **11:07**

Bonjour,

Dans la mesure où le Juge a ordonné le placement de sa fille en famille d'accueil, votre amie ne pourra pas récupérer sa fille dans l'immédiat.

Il faut rappeler que lorsqu'un placement est décidé, c'est qu'il y a de bonnes raisons.

Cdt